



MINISTRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, le 30 DEC. 2022

Décision n° 010969 /ANAC/DTA/DSV portant
adoption de l'amendement n°1, édition n°2 du Guide de
classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n°2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'aviation civile ;
- Vu** le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration autonome de l'Aviation civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile en abrégé « ANAC » ;
- Vu** le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** le Décret n°2022-160 du 09 mars 2022 portant modification des Articles 7, 9 et 10 du Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décision les Règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°060/MT/CAB du 06 août 2019 portant approbation du Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la navigabilité des aéronefs, dénommé RACI 4006 ;
- Sur** proposition du Directeur de la Sécurité des Vols, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile,

DECIDE:

Article 1 : Objet

La présente décision adopte l'amendement n°1, édition n°2 du Guide de classification des aéronefs, référencé « GUID-AIR-4100 ».

Article 2 : Portée de l'amendement

L'amendement n°1, édition n°2 du GUID-AIR-4100 porte notamment sur le changement de la codification du RACI 4100 en GUID-AIR-4100, conformément à la procédure de maîtrise des documents « PROC-ORG-1500 ».

Article 3 : Entrée en vigueur

La présente décision abroge toutes les dispositions antérieures, notamment la Décision n°00002526/ANAC/DAJR/DCSC du 23 août 2013 portant adoption du Guide de classification des aéronefs « RACI 4100 ».

Elle entre en vigueur et est applicable à compter de sa date de signature.



Sinaly SILUE

PJ:

- Amendement n°1, édition n°2 du Guide de classification des aéronefs, référencé « GUID-AIR-4100 »
- Note d'accompagnement

Ampliations :

- Toutes Directions de l'ANAC
- SDIDN (Q-Pulse et site web ANAC)
- Tout exploitant d'aéronef



MINISTRE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE**

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT

AMENDEMENT N°1, EDITION N°2,

du Guide de classification des aéronefs, référencé « GUID-AIR-4100 »

L'amendement n°1 du GUID-AIR-4100 est une nouvelle édition (2^{ème} édition).

Elle annule et remplace les éditions antérieures.

[Handwritten signature]



MINISTERE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : GUID-AIR- 4100

GUIDE DE CLASSIFICATION DES AERONEFS

« GUID-AIR-4100 »

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son autorité

Deuxième édition – Mai 2022

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

PAGE DE VALIDATION

	NOM ET PRENOMS	FONCTION	DATE/VISA
REDACTION	ABOUNAN Natacha	Chargée de la navigabilité des aéronefs	18/05/2022 
	COULIBALY Mamadou	Sous-Directeur de la Navigabilité des Aéronefs	18/05/2022  
VALIDATION	Konan KOFFI	Président du Comité de Travail relatif à la Réglementation de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile	24/11/2022  Président du Comité de Travail Relatif à la Réglementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile
APPROBATION	Sinaly SILUE	Directeur Général	30/12/2022  

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N° de page	Numéro d'édition	Date d'édition	Numéro d'amendement	Date d'amendement
0	2	18/05/2022	1	18/05/2022
i	2	18/05/2022	1	18/05/2022
ii	2	18/05/2022	1	18/05/2022
iii	2	18/05/2022	1	18/05/2022
iv	2	18/05/2022	1	18/05/2022
v	2	18/05/2022	1	18/05/2022
vi	2	18/05/2022	1	18/05/2022
vii	2	18/05/2022	1	18/05/2022
viii	2	18/05/2022	1	18/05/2022
ix	2	18/05/2022	1	18/05/2022
x	2	18/05/2022	1	18/05/2022
xi	2	18/05/2022	1	18/05/2022
1-1	2	18/05/2022	1	18/05/2022
1-2	2	18/05/2022	1	18/05/2022
4-1	2	18/05/2022	1	18/05/2022
4-2	2	18/05/2022	1	18/05/2022
4-3	2	18/05/2022	1	18/05/2022
4-4	2	18/05/2022	1	18/05/2022
4-5	2	18/05/2022	1	18/05/2022
4-6	2	18/05/2022	1	18/05/2022
4-7	2	18/05/2022	1	18/05/2022
4-8	2	18/05/2022	1	18/05/2022
4-9	2	18/05/2022	1	18/05/2022
4-10	2	18/05/2022	1	18/05/2022
4-11	2	18/05/2022	1	18/05/2022
4-12	2	18/05/2022	1	18/05/2022
4-13	2	18/05/2022	1	18/05/2022
5-1	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 1-1	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 1-2	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 1-3	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 2-1	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 2-2	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-0	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-1	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-2	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-3	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-4	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-5	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-6	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-7	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-8	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-9	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-10	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-11	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-12	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 3-13	2	18/05/2022	1	18/05/2022
App 4-1	2	18/05/2022	1	18/05/2022

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

TABLEAU DES AMENDEMENTS

<i>Amendements</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i> - Adoption/Approbation - Entrée en vigueur - Application
0 (édition 01)	Création du document	22/08/2013 23/08/2013 31/08/2013
1 (édition 02)	- Changement de la codification du RACI 4100 en GUID-AIR-4100 conformément à la procédure de maîtrise des documents PROC-ORG-1500 ; - Changement de la structure du document conformément à la procédure de maîtrise des documents PROC-ORG-1500 ; - Ajout de nouvelles abréviations ; - Mise à jour de définitions ; - Modification de la liste des documents à fournir pour une demande de classification.	30 DEC 2022 30 DEC 2022 30 DEC 2022

TABLEAU DES RECTIFICATIFS

<i>Rectificatif</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de publication</i>

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	--	--

LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
RACI 4000	ANAC	Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux marques de nationalité et d'immatriculation des aéronefs	Amendement 2 3 ^{ème} édition	Février 2019
RACI 4002	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux conditions d'immatriculation des aéronefs civils	Amendement 2 2 ^{ème} édition	Mai 2020
RACI 4006	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la navigabilité des aéronefs	Amendement 8 5 ^{ème} édition	Octobre 2022
Doc 9760	OACI	Manuel de navigabilité	4 ^{ème} édition	2020

LISTE DES ABREVIATIONS

AD/CN :	Airworthiness Directive / Consigne de Navigabilité
CA :	Certificat Acoustique
CDN :	Certificat de Navigabilité
CEIRB :	Certificat d'Exploitation de l'Installation Radioélectrique de Bord
CEN :	Certificat d'Examen de Navigabilité
CRM :	Comptes rendus matériel
CVR :	Cockpit Voice Recorder / Enregistreur de Conversations
ELT:	Emergency Locator Transmitter / Balise de Détresse
FDR:	Flight Data Recorder / Enregistreur de Vol
GPWS:	Ground Proximity Warning System
LMER:	Liste Minimale d'Équipement de Référence
LSA:	Licence de Station d'Aéronef
MEL:	Minimum Equipment List
MMEL:	Master Minimum Equipment List
SB :	Service Bulletin
SN :	Serial Number (numéro de série de l'aéronef)
SRM:	Structure Repair Manual
STC:	Supplement Type Certificate

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	---	---

LISTE DE DIFFUSION

Code	Direction/Sous-Direction/Service de l'ANAC	Support de diffusion	
		Papier	Numérique
DG	Direction Générale		X
DSSC	Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité		X
DSV	Direction de la Sécurité des Vols		X
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières		X
DTA	Direction du Transport Aérien	X	X
SDIDN	Sous-Direction de l'Informatique et de la Documentation Numérique		X

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

LISTE DES TERMES ET DEFINITIONS

Dans le présent guide, les expressions et termes ci-après ont les significations suivantes :

Aéronef.. Tout appareil qui peut se soutenir dans l'atmosphère grâce à des réactions de l'air autres que les réactions de l'air sur la surface de la terre.

Lorsque ce terme est employé seul, il doit être considéré qu'il couvre l'aéronef et tous ses éléments constitutifs, à savoir : cellule, moteur(s), hélice(s), équipements.

Certificat acoustique. Document par lequel l'Autorité de l'Aviation Civile reconnaît que la limitation des nuisances de l'aéronef est conforme au type certifié.

Certificat d'Examen de Navigabilité. C'est un document délivré à la suite d'un examen satisfaisant de l'aéronef et de ses enregistrements de maintenance réalisé périodiquement pour la validité du certificat de navigabilité dudit aéronef.

Certificat de Navigabilité – CDN. Il est délivré aux aéronefs conformes à un modèle ayant reçu un certificat de navigabilité de type. Il permet, conformément aux règlements en vigueur sur les territoires survolés, la circulation aérienne au-dessus du territoire national et des territoires des pays étrangers adhérents à la convention de Chicago ou ayant avec le pays d'immatriculation des accords pour la circulation aérienne, sous réserve toutefois des restrictions prévues par ladite convention, notamment aux articles 5, 6, 7, 9, 10, 33, 39 et 40.

Certificat de navigabilité pour exportation. Document ne permettant pas la circulation aérienne, délivré à un aéronef destiné à être exporté, attestant que l'aéronef satisfait aux conditions techniques de délivrance d'un certificat de navigabilité du pays d'immatriculation analogue et rédigé de manière identique.

Classification. Processus qui consiste à s'assurer que l'aéronef est conforme à son certificat de type (si applicable) et que l'aéronef est conforme aux règlements d'exploitation applicables.

Certificat de Type. Document délivré par un État contractant pour définir la conception d'un type d'aéronef, de moteur ou d'hélice et pour certifier que cette conception est conforme au règlement applicable de navigabilité de cet État.

Dans certains États contractants, un document équivalent à un certificat de type peut être délivré pour un type de moteur ou d'hélice.

Fiche de navigabilité. Document associé au certificat de type. Elle le complète et le circonscrit. Elle spécifie les conditions et les limites dans lesquelles la démonstration de la conformité aux règlements applicables a été démontrée.

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

Liste minimale d'équipements de référence (LMER). Liste établie pour un type particulier d'aéronef par l'organisme responsable de la conception de type, avec l'approbation de l'État de conception, qui énumère les éléments dont il est permis qu'un ou plusieurs soient hors de fonctionnement au début d'un vol. La LMER peut être associée à des conditions, restrictions ou procédures d'exploitation spéciales.

Liste Minimal d'Équipement. Liste prévoyant l'exploitation d'un aéronef, dans des conditions spécifiées, avec un équipement particulier hors de fonctionnement ; cette liste, établie par un exploitant, est conforme à la LMER de ce type d'aéronef ou plus restrictive que celle-ci.

TABLE DES MATIERES

	PAGE
PAGE DE VALIDATION	i
LISTE DES PAGES EFFECTIVES	ii
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS	iii
TABLEAU DES AMENDEMENTS	iv
TABLEAU DES RECTIFICATIFS	v
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE	vi
LISTE DES ABREVIATIONS	vii
LISTE DE DIFFUSION	viii
LISTE DES TERMES ET DEFINITIONS	ix
TABLE DES MATIERES.....	xi
CHAPITRE 1 : GENERALITES.....	1-1
1.1. Objet.....	1-1
1.2. Applicabilité	1-1
CHAPITRE 2 : PROCESSUS DE CLASSIFICATION DES Aeronefs.....	2-1
2.1. Phase 1: Phase de demande initiale.....	2-1
2.2. Phase 2: Phase de demande formelle	2-1
2.3. Phase 3 : Phase d'examen des documents	2-3
2.4. Phase 4: Visite de l'aéronef.....	2-11
2.5. Phase 5: Délivrance du CDN/CA	2-13
2.6. Rôle des différents intervenants dans une classification.....	2-13
CHAPITRE 3 : NOTE A L'ATTENTION DE L'EXPLOITANT	3-1
CHAPITRE 4 : ARCHIVAGE	4-1
APPENDICE 1: LISTE DES DOCUMENTS DEMANDES POUR LA CLASSIFICATION D'UN AERONEF CERTIFIE.....	App 1-1
APPENDICE 2: LISTE DES DOCUMENTS DEMANDES POUR LA CLASSIFICATION D'UN AERONEF NON CERTIFIE.....	App 2-1
APPENDICE 3: FORMULAIRE DE DEMANDE CLASSIFICATION D'UN AERONEF « FORM-AIR-4203 »	App 3-00
APPENDICE 4 : GUIDES ET FORMULAIRES DE DEMANDE	App 4-1

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

CHAPITRE 1 : GENERALITES

1.1. Objet

Ce guide a pour objet d'expliquer le processus de classification devant aboutir à la délivrance à un aéronef, des documents de bord tels que, le Certificat de Navigabilité, le Certificat d'Examen de Navigabilité, la Licence Station d'Aéronef, le Certificat d'Exploitation de l'Installation Radioélectrique de Bord, le certificat acoustique (si applicable).

1.2. Applicabilité

Lorsqu'elle n'est pas contraire aux lois et règlements nationaux, ni à d'autres directives pouvant être émises par l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile, le présent guide est applicable aux aéronefs neufs ou usagés qui y sont importés et :

- qui entrent dans le champ de la Convention de Chicago ;
- dont le type et le modèle sont certifiés par l'Etat de conception selon un règlement complet et détaillé répondant aux dispositions relatives au règlement relatif à la navigabilité des aéronefs en république de Côte d'Ivoire.

CHAPITRE 2 : PROCESSUS DE CLASSIFICATION DES AERONEFS

Le processus de classification d'un aéronef comprend cinq phases distinctes décrites ci-dessous. Chaque phase est suffisamment détaillée pour une meilleure compréhension du processus :

- a) Phase 1: Phase de demande initiale
- b) Phase 2: Phase de demande formelle
- c) Phase 3: Phase d'examen des documents
- d) Phase 4: Phase de visite de l'aéronef
- e) Phase 5: Phase de délivrance des documents de bord.



2.1. Phase 1: Phase de demande initiale

La classification est toujours déclenchée sur l'initiative du postulant.

2.1.1 Lancement du processus de classification

Il est de la responsabilité du postulant d'apporter toutes les justifications nécessaires à la délivrance des documents par l'ANAC. Les documents demandés sont précisés en Appendice 1. L'absence de ces documents peut justifier un ajournement ou un refus définitif de la classification.

En cas de multipropriété, tous les propriétaires doivent joindre leur mandat.

2.1.2 Réunion de lancement

Le but de cette réunion est d'informer le postulant de toutes les exigences liées à la classification. Cette réunion permet aux deux parties d'avoir une vision commune du processus de classification.

2.2. Phase 2: Phase de demande formelle

Cette phase commence dès la réception du dossier de demande formelle.

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

2.1.3 Dossier de demande formelle

Le dossier de demande formelle peut être envoyé par la poste, ou déposé au service courrier de l'ANAC

Le courrier de demande devra spécifier les demandes de :

- certificat de navigabilité ;
- certificat d'examen de navigabilité ;
- certificat acoustique, si applicable ;
- licence de station d'aéronef ;
- certificat d'exploitation de l'installation radioélectrique de bord.

2.1.4 Acceptation du dossier

Si l'un des éléments nécessaires à la demande formelle est manquant ou incomplet, toute la demande formelle sera rejetée. La demande sera retournée au postulant avec une lettre expliquant les raisons de son rejet.

2.1.5 Réunion de demande officielle

Le but de cette réunion est de résoudre toutes les questions pendantes de la part des deux parties et d'avoir une compréhension commune avant de continuer le processus de classification. La réunion devrait renforcer la communication et les relations de travail entre les deux parties. Le chef de projet (ou l'inspecteur navigabilité désigné de l'ANAC) est chargé de mener la réunion de demande officielle.

Lors de la réunion de demande officielle, l'équipe de classification et le postulant examineront le dossier de demande et résoudront toute divergence :

- Le postulant recevra un avis par écrit dans le cas où la demande est rejetée. Cette notification sera faite dans les 5 jours ouvrables suivant la réunion de demande officielle.
- Si la demande est acceptable, le processus de classification se poursuit avec un examen approfondi de la demande et des



 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	---	---

documents connexes au cours de la « phase d'examen des documents."

Note: L'acceptation de la demande ne constitue pas une acceptation ou d'approbation de tous les documents joints. Ils seront examinés plus loin, et le postulant prendra toutes les mesures correctives nécessaires. L'acceptation ou l'approbation de chaque pièce jointe sera indiquée séparément.

2.1.6 Fin de la phase de demande officielle

Si l'équipe de classification de l'ANAC accepte le dossier de demande, la phase de demande formelle du processus de classification est terminée et la phase de la conformité des documents commence.

2.3. Phase 3 : Phase d'examen des documents

Remarque : Il est conseillé que le postulant s'entoure d'un minimum de compétences techniques pour constituer et soutenir les justifications à présenter pour la classification.

2.1.7 Conformité par rapport au type d'aéronef certifié par l'Etat de conception et fiche de navigabilité

Note préliminaire : Selon les règlements RACI 4001 et RACI 4006 : « Un Etat contractant qui n'est pas l'Etat de conception doit délivrer un Certificat de Type pour un type d'aéronef donné sur la base d'une justification satisfaisante de la conformité du type d'aéronef aux prescriptions de conception du règlement applicable de navigabilité »

Un aéronef importé en République de Côte d'Ivoire ne peut recevoir de CDN que si son certificat de type est accepté par l'ANAC.

2.1.8 Livrets et carnets de l'aéronef, manuels de vols

Tout aéronef prétendant à une délivrance de CDN/CEN/LSA/CEIRB/CA doit posséder :

- a) tous ses livrets aéronefs depuis sa construction;
- b) tous ses livrets moteurs depuis leurs constructions (aéronef munis de moteurs);
- c) toutes ses fiches hélices depuis leurs constructions (aéronef munis d'hélices);
- d) tous ses carnets de route depuis sa construction;



 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	---	---

- e) son manuel de vol original, correspondant à la configuration de l'aéronef. Ce manuel doit être approuvé par l'Autorité du pays du constructeur. Le manuel de vol doit être à jour et comprendre également tous les suppléments spécifiques relatifs aux modifications appliquées à l'aéronef considéré. Il doit être validé par l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile. Tous les suppléments apportés à ce manuel de vol antérieurement à la classification doivent également être validés.

Remarque : tous ces documents doivent être disponibles, même pour les aéronefs neufs.

2.1.9 Immatriculation

- a) Tout aéronef étranger prétendant à la classification doit présenter un certificat de radiation du registre du pays exportateur.
- b) Tout aéronef prétendant à la classification doit prouver qu'il a initié une demande d'immatriculation de l'aéronef au Registre.
- c) Le postulant doit posséder un certificat de propriété de l'aéronef.

2.1.10 CDN Export ou Dossier grande visite

Un CDN Export est exigé pour la classification d'un aéronef en République de Côte d'Ivoire.

Un CDN Export est accepté s'il est daté de moins de 2 mois lors du début de la classification et si, entre le moment de sa délivrance et le moment de la classification il n'y a **pas** eu d'événement remettant en cause la navigabilité de l'aéronef (accidents ou incidents, modifications/réparations majeures).

2.1.11 Etat d'Application des Consignes de Navigabilité

Toutes les AD/CN diffusées par l'Autorité du pays du constructeur, et qui concernent le type de l'aéronef importé, doivent être appliquées à la date de la classification.

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	--	--

- a) Le postulant prépare une liste de toutes les AD/CN éditées par le pays du constructeur pour le type de l'aéronef.

Cette liste traitera successivement de la cellule, des moteurs, des hélices, et des équipements.

Pour chaque AD/CN constructeur, le postulant note si elle est applicable ou non sur son aéronef. Si elle est applicable, il vérifie qu'elle a été appliquée et il note la date de l'exécution.

Si l'AD/CN est à action unique, l'échéance d'application effective (date, heures, cycles) doit être portée. Si elle est répétitive, il sera porté le délai d'application de la prochaine échéance (date, heures, cycles). En cas d'action terminale sur une AD/CN répétitive, la date d'application sera également portée.

Toute application partielle d'une AD/CN comportant plusieurs parties devra être clairement identifiée. De même il sera indiqué avec précision la mesure appliquée dans le cas où plusieurs mesures seront possibles.

Cette liste devra être signée par un responsable technique de l'Exploitant (nom, date, titre + signature).

- b) Un postulant qui présente un état d'application des AD/CN établi à partir de la simple considération des listings d'AD/CN, dressés par les utilisateurs précédents risque d'avoir effectué un travail incomplet s'il n'a pas analysé le contenu des consignes elles-mêmes. En effet, certains aéronefs ont précédemment fait l'objet d'un maintien de leur navigabilité à partir des AD/CN d'une autorité autre que celle de l'Etat du constructeur qui effectue ses propres analyses de suivi de navigabilité et qui, par conséquent, n'arrive pas nécessairement aux mêmes conclusions que l'Autorité de l'Etat du constructeur.

En conséquence, pour un modèle d'aéronef considéré, toute présentation sommaire de concordance simple entre la liste des AD/CN applicables pour être en état de navigabilité au sens d'une autorité étrangère et celle des AD/CN pour l'être au sens de l'Autorité de l'Etat du constructeur (détenteur de certification de ce type) doit

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

être considérée comme étant seulement une première approximation.

En conclusion, le postulant doit effectuer une analyse directement à partir du texte des AD/CN de l'Autorité primaire (Etat du constructeur), pour ce qui concerne l'applicabilité de celles-ci à l'aéronef considéré.

2.1.12 Modifications (écarts par rapport au type certifié)

Le postulant doit présenter une liste récapitulant toutes les modifications appliquées à l'aéronef, aux moteurs, aux hélices depuis leurs constructions. Pour chaque modification, le postulant doit indiquer le titre de la modification, son origine (SB constructeur, STC, autre...), sa date d'application et la référence du justificatif d'approbation. Il doit joindre à cette liste une copie de ces justificatifs.

En ce qui concerne les modifications présentes sur l'aéronef à son importation, on distinguera les deux situations suivantes :

- Aéronefs neufs
- Aéronefs usagés

2.1.12.1 Aéronefs neufs

- a. Le constructeur peut avoir introduit de sa propre initiative ou à la demande de l'acheteur, des modifications par rapport au type certifié alors que l'aéronef était en construction.
- b. Le constructeur doit communiquer une liste des modifications effectuées sur l'aéronef, par rapport au type certifié, avant sa sortie d'usine. Ces modifications doivent être approuvées suivant un règlement acceptable par l'ANAC (par exemple Service Bulletin constructeur). La liste des modifications doit être communiquée à l'ANAC par l'Exploitant pour analyse, étude éventuelle, et acceptation.



 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	---	---

2.1.12.2 Aéronefs usagés

- a) Le postulant doit établir, à partir des documents remis par les utilisateurs précédents et de son propre travail d'identification exhaustive de la définition de l'aéronef, une liste de toutes modifications existantes par rapport au type certifié. Cette liste doit être communiquée à l'ANAC par l'Exploitant pour analyse, étude éventuelle, et acceptation.

Hormis pour la grande majorité des Services Bulletin du constructeur, toute modification d'aéronef (que ce soit par le biais d'une modification individuelle ou d'un STC) devra faire l'objet d'une acceptation par l'ANAC.

- b) Le postulant doit apporter les justificatifs concernant l'approbation de ces modifications par les Autorités précédentes. Ces justificatifs doivent être conformes à un règlement acceptable par l'ANAC, tant au niveau de la conception (Service Bulletin constructeur, STC...) qu'au niveau de leur application (atelier agréé).
- c) Si le postulant ne peut pas produire le justificatif de l'approbation d'une modification, il devra la reprendre à son compte, déposer un dossier de modification et obtenir l'approbation de l'ANAC.

2.1.13 Réparations

- a) Le postulant doit présenter une liste récapitulant toutes les réparations appliquées à l'aéronef considéré depuis sa construction. Pour chaque réparation, le postulant doit indiquer le titre et la raison de la réparation, sa date d'exécution et la référence du document utilisé pour la réalisation de cette réparation.
- b) Les réparations non prévues par le manuel du constructeur (SRM) doivent avoir été approuvées par l'Autorité du pays d'immatriculation de l'aéronef lorsque la réparation a été effectuée. Le postulant doit apporter les justificatifs concernant l'approbation de ces réparations. Ces justificatifs doivent être conformes à un règlement acceptable par l'ANAC.

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

- c) Pour toutes les réparations non prévues par le constructeur, il doit être proposé une durée de vie (limitée ou non) et précisé si celles-ci font l'objet d'inspections spécifiques répétitives. Toutes autres limitations imposées par les réparations devront également être précisées.

2.1.14 Eléments à limite de vie

Le postulant doit fournir une liste détaillant tous les éléments à vie limite de l'aéronef qui prétend à la délivrance du CDN, que ce soit pour la cellule, les moteurs ou les hélices. Le postulant assume la responsabilité de cette liste.

Pour chaque pièce doit apparaître le moment de l'installation (en heures de vol, en cycles ou en date), le potentiel (en heures de vol, en cycles ou en date), et le temps restant (en heures de vol, en cycles ou en date). Cette liste devra être signée par un responsable technique de l'Exploitant (nom, date, titre + signature).

2.1.15 Entretien

2.1.15.1 Historique de l'entretien

a. Visite d'entretien

Le postulant doit décrire les visites exigées par le précédent programme d'entretien (type, échéance, périodicité...) pour la cellule, les moteurs, les hélices.

2.1.15.2 Transition vers le nouveau système d'entretien à appliquer postérieurement à la classification

a. Nouveau programme d'entretien

- Au moment de la classification, le postulant doit être en possession d'un programme d'entretien adapté à l'aéronef considéré et approuvé par l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile.

- Le postulant doit décrire les visites prévues par le nouveau programme d'entretien (type, échéance, périodicité...) pour la cellule, les moteurs, les hélices.

b. Recalage de l'entretien

Que ce soit pour la cellule, les moteurs, les hélices ou les équipements, les intervalles entre opérations d'entretien pris en compte lors de la classification sont ceux acceptés/approuvés au travers du futur programme ou manuel d'entretien individuel.

Dans le cas où des écarts existeront entre les intervalles de l'ancien programme/manuel et ceux du nouveau, le postulant devra procéder, à l'aide d'une méthode acceptable, à une analyse destinée à définir les conditions dans lesquelles se fera la transition entre les programmes.

Ces conditions devront:

- Pour les moteurs, les hélices et les équipements, déterminer les heures et cycles restant à effectuer avant entretien majeur
- Pour l'entretien de la cellule et des systèmes définir une visite dite de recalage.

2.1.16 Pesée

Si l'aéronef n'est pas présenté dans la configuration prise en compte pour la pesée, une nouvelle pesée sera exigée à moins que les modifications appliquées depuis la précédente pesée aient eu des effets sur la masse et le centrage connus de manière exacte. Auquel cas il sera admis une correction par calcul.

2.1.17 Instruments de bord et équipements radio

Selon le type d'exploitation envisagé, l'aéronef doit au moins disposer des instruments/équipements de bords et équipements radio exigés par les RACI OPS Côte d'Ivoire et l'Annexe 6 de l'OACI.

2.1.18 Vol de contrôle

- a) L'inspecteur ANAC n'émettra un avis favorable à la classification que si le postulant a démontré qu'un vol de contrôle satisfaisant a été effectué conformément à un programme de vol de contrôle reconnu

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

(programme de vol de contrôle du postulant, ou à défaut, du constructeur). Dans ce contexte, le vol de convoyage est acceptable, pourvu qu'au cours de celui-ci, les vérifications exigées par le programme de vol de contrôle aient été effectuées.

- b) Le postulant présentera un compte rendu des essais en vol des systèmes avioniques
- c) Pour les aéronefs neufs, on pourra considérer le vol de réception du constructeur comme suffisant.
- d) Dans tous les cas un vol récent répondant aux critères d'un vol de contrôle pourra être pris en compte (par exemple vol de contrôle après visite de grand entretien).

2.1.19 Nuisances (Pour la délivrance d'un CA)

La classification « nuisances » consiste à vérifier que l'aéronef possède :

- Une fiche de données ou autre document délivré par l'Etat du constructeur (pourrait être le manuel de vol) qui précise la définition certifiée et le chapitre de l'annexe de l'OACI auquel répond l'aéronef,
- ou un manuel de vol approuvé incluant l'aspect nuisances et que les modifications présentes sur l'aéronef, qui doivent être analysées au plan navigabilité devront également être au plan nuisance afin de s'assurer, au travers de leur approbation/validation, qu'elles n'affectent pas le niveau de bruit.

2.1.20 Analyse des charges du circuit électrique

Le postulant fournira à l'ANAC une analyse des charges du circuit électriques de tous les services.

2.1.21 Master MEL (LMER)

Le postulant fournira à l'ANAC une copie de la liste minimale d'équipements de référence (LMER).



2.4. Phase 4: Visite de l'aéronef

Le but de cette inspection est de permettre une identification la plus poussée possible de l'aéronef vis-à-vis de la définition revendiquée au travers de la conformité déclarée par le postulant à la fiche de navigabilité, au manuel de vol et aux différents documents justificatifs présentés, de vérifier autant que faire se peut l'application physique de certaines consignes de navigabilité, modifications et réparations et d'effectuer un minimum de vérifications du bon état et du bon fonctionnement d'éléments, de systèmes et d'instruments.

Note : Selon le manuel de navigabilité, doc. 9760 de la convention de Chicago, ch. 5, § 5.2.2.2, pour obtenir un certificat de navigabilité : « le postulant est tenu de mettre à disposition l'aéronef, à une date et à un lieu acceptables par l'Inspecteur, pour toutes les inspections jugées nécessaires par l'Inspecteur » ; et « il est de la responsabilité du postulant de mettre à disposition tout le personnel et les équipements de manière à ce que ces inspections puissent avoir lieu de manière satisfaisante » et « toutes les données intéressant les inspections, la maintenance, les essais en vol et les calibrages doivent être mises à disposition de l'Inspecteur ».

L'aéronef sera complet et en état de navigabilité lors de la visite de l'Inspecteur ANAC. L'Inspecteur ANAC devra avoir à sa disposition un personnel qualifié et les équipements appropriés (groupe de parc, nacelles, etc.) pour lui permettre d'effectuer toutes les vérifications qui s'imposent.

2.1.22 Historique de l'entretien

L'Inspecteur ANAC poursuivra et n'émettra un avis favorable à la classification que s'il constate que l'aéronef qu'on lui présente a fait l'objet d'une approbation pour remise en service (APRS) par l'organisme d'entretien agréé.

Dans le cas où le vol de contrôle ne pourra être réalisé qu'après la visite de l'inspecteur, le compte rendu du vol et l'APRS après vol de contrôle seront transmis dans les plus brefs délais.

- Livrets d'aéronef et de moteur(s), fiches hélices

Le postulant devrait être en mesure de présenter les livrets d'aéronef, moteur(s), hélice(s) depuis la construction de ceux-ci. Ces livrets doivent permettre au postulant de répertorier la succession des visites effectuées, les lieux de ces visites, leurs dates

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

ainsi que les heures de vol et cycles au moment des ces visites. Pour les moteurs et hélices, cette exigence se limite à un historique de l'entretien et des poses/déposes depuis les dernières révisions générales.

- *Dossiers de visite*

Le postulant doit être en possession des dossiers complets des visites d'entretien effectuées depuis la dernière visite de grand entretien du rang le plus élevé, incluant cette visite et chacune des visites suivantes de rang inférieur. Par dossier de visite, on entend le détail des tâches de la visite programmée, les cartes de travail, les travaux supplémentaires et les certificats libératoires. En cas d'entretien progressif, un cycle d'entretien complet devra être pris en compte.

En présence d'archives notoirement incomplètes ou douteuses, l'Inspecteur ANAC pourra exiger la définition et l'exécution d'une visite d'une importance suffisante pour recalculer l'entretien au niveau de la visite du rang le plus élevé.

4.4.2 Carnets de route et CRM

Le postulant doit être en mesure de présenter les carnets de route (ou documents officiellement acceptés en équivalence) et les derniers C.R.M. (comptes rendus matériels), la liste de suivi des plaintes équipage et la liste des travaux reportés ou documents équivalents. Les carnets de route devront permettre de remonter, au minimum, à la dernière intervention de l'Autorité du pays de provenance ou à défaut à la dernière intervention de l'atelier utilisateur agréé assurant la navigabilité. Les CRM devront remonter, au minimum, à la dernière visite de petit entretien effectuée à la base principale.

4.4.3 Documents libératoires des éléments constitutifs de l'aéronef

- Le postulant devra être en mesure de présenter les documents libératoires des moteurs, hélices et autres éléments (pièces ou équipements) changés ou ayant subi un entretien avec dépose après la délivrance du CDN Export.



 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	---	---

- L'absence de documents libératoires entraîne la dépose de l'élément considéré.

2.5. Phase 5: Délivrance du CDN/CA

- a) Lorsque toutes les vérifications ont été effectuées, l'Inspecteur remplit le 'RAPPORT DE CLASSIFICATION' en présence de l'Exploitant. Il note les anomalies constatées et laisse un exemplaire du tableau regroupant ces anomalies à l'Exploitant pour corrections.
- b) Un CDN définitif n'est jamais délivré tant que le dossier de classification est incomplet.
- c) Les documents de bord seront délivrés conformément à la procédure de délivrance des documents de bord.

2.6. Rôle des différents intervenants dans une classification

a) Le postulant

Il initie la classification en rédigeant la demande et les fiches de renseignements (Appendice 1) qui doivent accompagner la demande.

Note : Comme déjà mentionné, il peut être utile que certains de ces contacts soient initiés avant l'importation de l'aéronef.

Lorsque les questions de principes relatives à l'introduction de l'aéronef sur le Registre Ivoirien sont réglées, il organise la présentation de celui-ci avec l'Inspecteur ANAC. Cette tâche comprend, outre les dispositions pratiques vis-à-vis de l'aéronef lui-même, en matière d'accès et de mise à disposition de personnel, la préparation d'un dossier qu'il tient à la disposition de l'Inspecteur ANAC. Ce dossier doit contenir toutes les justifications demandées.

Il signe une déclaration sur le rapport de classification. Cette déclaration a pour but l'acceptation des informations contenues dans le rapport et l'engagement de ne pas détenir d'éléments qui pourraient remettre en cause la navigabilité de l'aéronef.

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	---	---

Si nécessaire, sur demande de l'Inspecteur ANAC, il fait réaliser les travaux requis préalablement à la classification.

b) L'Inspecteur en charge de la classification

Son action est déclenchée par la réception de la copie de la demande de classification et des documents qui l'accompagnent. Il pilote la classification jusqu'à son terme. Il s'assure que le postulant a pris en compte les éventuelles demandes de précisions ou d'actions correctives émanant du Service Navigabilité.

Il émet un jugement sur l'état de navigabilité de l'aéronef et établit le rapport de classification.

Il soumet son avis à l'approbation du Directeur Général pour la délivrance des documents de bord.

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

CHAPITRE 3 : NOTE A L'ATTENTION DE L'EXPLOITANT

Pour l'obtention du CDN dans les délais souhaités, l'exploitant devra soumettre les documents demandés pour la délivrance d'un Certificat de Navigabilité, le plus tôt possible à l'ANAC. Le dossier sera présenté sous forme de classeur séparé par des intercalaires. Tout dossier non présenté sous cette forme sera rejeté par l'ANAC.

Des explications concernant les exigences relatives à la classification sont également fournies dans la partie explicative ci jointe

L'aéronef sera inspecté à une date fixée d'un commun accord. L'Inspecteur ANAC devra avoir à sa disposition un personnel qualifié et les équipements appropriés (groupe de parc, nacelles, etc.) pour lui permettre d'effectuer toutes les vérifications qui s'imposent.



 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

CHAPITRE 4 : ARCHIVAGE

L'exploitant doit conserver une copie du dossier de demande de classification.

L'ANAC conserve une copie du dossier de classification de l'aéronef.

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	---	---

APPENDICE 1: LISTE DES DOCUMENTS DEMANDES POUR LA CLASSIFICATION D'UN AERONEF CERTIFIE

	Document à examiner par l'ANAC <i>Document to be examined by ANAC</i>	Documents à fournir à l'ANAC <i>Document to be sent to ANAC</i>
1	Formulaire de demande de classification FORM-AIR-4203 <i>Application for classification FORM-AIR-4203</i>	Formulaire de demande, Original <i>Original</i>
2	Certificat de Type <i>Type Certificate</i>	1 Copie <i>1 copy</i>
3	Fiches de données de certificat de type (TCDS) <i>Type Certificate Data Sheet (TCDS)</i>	1 Copie <i>1 copy</i>
4	Courrier de demande de délivrance initiale de Certificat de Navigabilité <i>Application letter for initial delivery of Certificate of Airworthiness</i>	Formulaire de demande, Original <i>Original</i>
5	Courrier de demande et formulaire FORM-AIR-4214 de demande de Licence de Station radio d'Aéronef (LSA) et de Certificat d'installation et d'Exploitation de l'Installation Radioélectrique de Bord (CEIRB) accompagnée des fiches de spécification des équipements. <i>LETTER AND APPLICATION FORM-AIR-4214 FOR AIRCRAFT RADIO STATION LICENSE (LSA) AND CERTIFICATE OF INSTALLATION AND OPERATION OF THE ON-BOARD RADIO INSTALLATION (CEIRB) ACCOMPANIED BY EQUIPMENT SPECIFICATION SHEETS</i>	Original du courrier de demande et formulaire FORM-AIR-4214 renseigné <i>ORIGINAL OF THE APPLICATION LETTER AND COMPLETED FORM-AIR-4214</i>
6	Courrier de demande et formulaire FORM-AIR-4206 de demande de Certificat Acoustique et fiches de données de certificat de type Bruit (TCDS bruit) <i>Application letter and form FORM-AIR-4206 for Noise Certificate with Noise type certificate data sheet (TCDS Noise)</i>	Original du courrier de demande et formulaire FORM-AIR-4206 renseigné <i>ORIGINAL OF THE APPLICATION LETTER AND COMPLETED FORM-AIR-4206</i>
7	Certificat de Navigabilité (CDN) pour Exportation <i>Export Certificate of Airworthiness</i>	Original + 1 Copie <i>ORIGINAL + 1 COPY</i>
8	Précédente Licence de Station radio d'Aéronef <i>Previous radio licence</i>	1 Copie <i>1 copy</i>
9	Carnet de route ou Compte-Rendu matériel <i>Journey log book or Technical Log Book</i>	Copie de / <i>copy of:</i> - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement / <i>Last 3 record pages</i>
10	Livret Aéronef <i>Aircraft log book</i>	Copie de / <i>copy of:</i> - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement <i>Last 3 record pages</i>
11	Livrets moteurs <i>Engines log books</i>	Copie de / <i>copy of:</i> - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement <i>Last 3 record pages</i>
12	Livrets Hélices <i>Propellers/Rotor log books</i>	Copie de / <i>copy of:</i> - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement <i>Last 3 record pages</i>
13	Livrets APU <i>APU log book</i>	Copie de / <i>copy of:</i> - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement <i>Last 3 record pages</i>

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	---	---

14	Manuel de vol <i>Aircraft Flight Manual</i> NOTA : Ce manuel doit être validé par l'ANAC <i>This manual must be validated by ANAC</i>	Copie de / <i>copy of</i> : - page de garde / <i>first page</i> - liste des amendements / <i>list of revisions</i> - pages concernant les niveaux de bruits / <i>pages of noise characteristics data</i> - fiche de pesée et centrage / <i>Trim sheet</i>
15	MEL et CDL de Référence, si applicables <i>MASTER MEL AND CDL AS APPLICABLE</i>	1 Copie <i>1 COPY</i>
16	MEL, CDL à utiliser après la classification <i>MEL TO USE AFTER CLASSIFICATION</i>	1 Copie de la page de garde et de la lettre d'approbation <i>1 COPY OF FIRST PAGE AND APPROVAL LETTER</i>
17	Etat des Consignes de Navigabilité (CN) Toutes les CN de l'Etat de construction doivent être appliquées. Liste des CN de l'Etat de construction pour les Aéronef, Moteurs, Hélices, et Equipements, en distinguant les applicables et non applicables, avec les dates d'application et modes d'application (unique, étape ou répétitive). <i>Aiworthiness Directives (AD) status</i> <i>All State of manufacture AD must be applied.</i> <i>List of State of manufacture AD for Aircraft, Engine, Propeller and Equipments. A distinction between applicable and non applicable AD should be done, with date of application and mode of application (unique, steps or repetitive)</i>	1 Copie <i>1 copy</i>
18	Etat des Modifications appliquées sur l'aéronef avec les approbations (STC, etc.) <i>Accomplished modifications and modification approval (STC, etc.)</i>	1 Copie <i>1 copy</i>
19	Liste des réparations majeures appliquées sur l'aéronef avec les approbations et tableau des réparations et défauts structuraux <i>Accomplished major repairs and repairs approvals with dent and bungle chart</i>	1 Copie, et 1 Copie du diagramme des réparations <i>1 copy, and</i> <i>1 copy of dents and bungle chart</i>
20	Liste et état des pièces et équipements à vie limitée et à potentiel <i>Status of Life limit / hard time parts</i>	1 Copie <i>1 copy</i>
21	Accès au manuel et autres documentations à jour de maintenance constructeur <i>Access to Maintenance Manual and other maintenance files up to date</i>	- Copies du manuel/ <i>copy of manual</i> (PAGE DE GARDE et liste des amendements / <i>FRONT PAGE AND LIST OF REVISIONS</i>) - Abonnement au site web du constructeur / <i>subscription to the manufacturer's website</i> - Preuve d'accès au site web / <i>proof of access</i>
22	Programme d'entretien avant classification - description des visites d'entretien - périodicité <i>Previews maintenance program before classification :</i> - <i>description of checks</i> - <i>intervals</i>	1 Copie <i>1 copy</i>
23	Programme d'entretien applicable après la classification : - découpage des visites ; et - périodicités Le nouveau programme d'entretien doit être préalablement soumis à l'ANAC pour approbation <i>Applicable Maintenance Program after classification :</i> - <i>inspection identification ; and</i> - <i>intervals</i> <i>The new Maintenance Program must be sent to ANAC for approval</i>	1 Copie <i>1 copy</i>



 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	---	---

24	Etat de l'Entretien de l'aéronef /moteurs/hélice (dernières visites avec date/Lieu/Heures-cycles depuis neuf et depuis dernier entretien majeur) <i>Status of aircraft/Engines/propellers Maintenance records: last checks with date/place/Hours-cycles since new and since last overhaul or heavy maintenance</i>	1 Copie 1 copy
25	Description des derniers travaux d'entretien non périodiques (avec dossiers de travaux et copie des documents libératoires) <i>Description of last non-periodic maintenance checks (with copy of work reports and maintenance release)</i>	1 Copie 1 copy
26	Organisation future de l'entretien (Agréments pour la maintenance et gestion de la navigabilité) <i>Future maintenance organization (agreement for maintenance and Continuing Airworthiness Management organization)</i>	1 Copie 1 copy
27	Dernier rapport de pesée <i>Last weighing and balance report</i>	1 Copie 1 copy
28	Rapport du vol de contrôle (Aéronef + Système Avionique) <i>Test Flight report(Aeroplane+Engine+Avionic)</i>	1 Copie 1 copy
29	Analyse des Charges du Circuit Electrique <i>ELECTRICAL LOAD ANALYSIS</i>	1 Copie 1 COPY

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	---	---

APPENDICE 2: LISTE DES DOCUMENTS DEMANDES POUR LA CLASSIFICATION D'UN AERONEF NON CERTIFIE

	Document à examiner par l'ANAC <i>Document to be examined by ANAC</i>	Documents à fournir à l'ANAC <i>Document to be sent to ANAC</i>
1	Formulaire de demande de classification FORM-AIR-4203 <i>Application for classification FORM-AIR-4203</i>	Formulaire de demande, Original <i>ORIGINAL</i>
2	Courrier de demande initiale de Carte d'Identification, de Certificat d'Examen d'Aptitude au vol (CEA) et fiche descriptive de l'aéronef <i>Application letter for initial delivery of Identification Card and Certificate of Ability Review Certificate for flight</i>	Formulaire de demande, Original <i>Original</i>
3	Courrier de demande et formulaire FORM-AIR-4214 de demande de Licence de Station radio d'Aéronef (LSA) et de Certificat d'installation et d'Exploitation de l'Installation Radioélectrique de Bord (CEIRB) accompagnée des fiches de spécification des équipements. <i>Letter and application FORM-AIR-4214 for Aircraft Radio Station License (LSA) and Certificate of Installation and Operation of the On-board Radio Installation (CEIRB) accompanied by equipment specification sheets</i>	Original du courrier de demande et formulaire FORM-AIR-4214 renseigné <i>ORIGINAL OF THE APPLICATION LETTER AND COMPLETED FORM-AIR-4214</i>
4	Précédente Licence de Station radio d'Aéronef <i>Previous radio licence</i>	1 Copie <i>1 COPY</i>
5	Carnet de route <i>Journey log book</i>	Copie de / <i>copy of</i> : - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement / <i>Last 3 record pages</i>
9	Livret Aéronef <i>Aircraft log book</i>	Copie de / <i>copy of</i> : - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement / <i>Last 3 record pages</i>
10	Livrets moteurs <i>Engines log books</i>	Copie de / <i>copy of</i> : - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement / <i>Last 3 record pages</i>
11	Livrets Hélices <i>Propellers log books (if applicable)</i>	Copie de / <i>copy of</i> : - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement / <i>Last 3 record pages</i>
12	Manuel de vol ou d'utilisation <i>Aircraft Flight or user Manual</i> NOTA : Ce manuel doit être validé par l'ANAC <i>THIS MANUAL MUST BE VALIDATED BY ANAC</i>	Copie de / <i>copy of</i> : - page de garde / <i>first page</i> - liste des amendements / <i>list of revisions</i> - fiche de pesée et centrage / <i>Weight and trim sheet</i>
13	Etat des réparations appliquées sur l'aéronef avec les approbations <i>Accomplished repairs and repairs approvals</i>	1 Copie <i>1 copy</i>
14	Liste des réparations majeures appliquées sur l'aéronef avec les approbations <i>ACCOMPLISHED MAJOR REPAIRS AND REPAIRS APPROVALS</i>	1 Copie <i>1 copy</i>
15	Liste et état des pièces et équipements à vie limite et à potentiel	1 Copie <i>1 COPY</i>

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	---	---

	<i>STATUS OF LIFE LIMIT / HARD TIME PARTS</i>	
16	Manuel de maintenance constructeur et accès <i>Aircraft Maintenance Manual and accès</i>	1 Copie <i>1 COPY</i>
	Description des derniers travaux d'entretien non périodiques (avec dossiers de travaux) <i>Description of last non-periodic maintenance cheks (with copy of work reports)</i>	1 Copie <i>1 copy</i>
	Etat de l'Entretien de l'aéronef /moteurs/hélice (dernières visites avec date/Lieu/Heures-cycles depuis neuf et depuis dernier entretien majeur) <i>STATUS OF AIRCRAFT/ENGINES/PROPELLERS MAINTENANCE RECORDS: LAST CHECKS WITH DATE/PLACE/HOURS-CYCLES SINCE NEW AND SINCE LAST OVERHAUL OR HEAVY MAINTENANCE</i>	1 Copie <i>1 copy</i>
	Dernier rapport de pesée <i>LAST WEIGHING AND BALANCE REPORT</i>	1 Copie <i>1 COPY</i>
17	Rapport du vol de contrôle (Aéronef + Système Avionique) <i>TEST FLIGHT REPORT (AEROPLANE + ENGINE + AVIONIC)</i>	1 Copie <i>1 COPY</i>

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
--	--	---

APPENDICE 3: FORMULAIRE DE DEMANDE CLASSIFICATION D'UN AERONEF « FORM-AIR-4203 »





Autorité Nationale de l'Aviation Civile
de Côte d'Ivoire

FORMULAIRE DE
DEMANDE DE CLASSIFICATION D'AERONEF
APPLICATION FOR CLASSIFICATION OF AIRCRAFT

« FORM-AIR-4203 »

Edition 2
Date: 18/05/2022
Amendement 1
Date: 18/05/2022

INFORMATIONS GENERALES / *GENERAL INFORMATION*

Ordre	Désignation	Observation
1.	AERONEF / <i>AIRCRAFT</i>	
	Type et modèle / <i>Type and model</i>	
	Constructeur / <i>Manufacturer</i>	
	N° de fiche de navigabilité ou d'identification <i>Type certificate ou identification sheet n°</i>	
	Numéro de série / <i>Serial number</i>	
	Date de fabrication / <i>Date of manufacture</i>	
2.	AERODROME D'EXPLOITATION / <i>OPERATING AERODROME</i>	
	Port d'attache / <i>Aircraft station</i>	
3.	AÉRONEF / <i>AIRCRAFT</i>	
	Propriétaire / <i>Owner</i>	
	Exploitant ou utilisateur / <i>Operator ou user</i>	
4.	CDN EXPORT / <i>EXPORT CoA</i>	
	CDN Export n°/ <i>Export CoA n°</i>	
	Date de délivrance / <i>Issue date</i>	
	Pays de délivrance / <i>State of issuance</i>	
5.	MOTEURS / <i>ENGINES</i>	
	Type et modèle / <i>Type and model</i>	
	Constructeur / <i>Manufacturer</i>	
	Fiche de caractéristiques n°/ <i>Data sheet n°</i>	
6.	HELICES / <i>PROPELLERS</i>	
	Type et modèle / <i>Type and model</i>	
	Constructeur / <i>Manufacturer</i>	
	Fiche de caractéristiques n°/ <i>Data sheet n°</i>	
7.	MANUEL DE VOL / <i>FLIGHT MANUAL</i>	
	Autorité approbatrice / <i>Approving authority</i>	
	Date d'approbation / <i>Approval date</i>	
	Langue du manuel / <i>Flight manual language</i>	☐ Français (<i>French</i>) ☐ Anglais (<i>English</i>)
	Date de dernière révision/ <i>Last revision date</i>	



 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	FORMULAIRE DE DEMANDE DE CLASSIFICATION D'AERONEF <i>APPLICATION FOR CLASSIFICATION OF AIRCRAFT</i> « FORM-AIR-4203 »	Edition 2 Date: 18/05/2022 Amendement 1 Date: 18/05/2022
--	---	---

8.	CONSIGNES DE NAVIGABIIITE (CN) / <i>AIRWORTHINESS DIRECTIVES (AD)</i>			
	Etat d'application des CN / <i>AD status</i>			
	Autorité suivie pour les CN / <i>Previous Authority followed for AD</i>			
9.	PESEE DE L'AERONEF / <i>AIRCRAFT WEIGHTING</i>			
	Date du rapport de dernière pesée / <i>Date of last weighing report</i>			
	Masse à vide / <i>Empty weight</i>			
	Masse maximum au décollage / <i>Maximum take-off weight</i>			
10.	CONFIGURATION DE L'AERONEF / <i>AIRCRAFT CONFIGURATION</i>			
	Aménagement cabine / <i>Cabin layout</i> (Cocher la mention utile / <i>Tick the correct mention</i>)	☐ Cargo	☐ VIP	☐ Combi
		☐ Passagers / <i>Passengers</i>	☐ Quick Change	
	Nombre de sièges <i>Number of seats</i>	PNT+Observateur/ <i>Pilot+Observer</i>	PNC / <i>Commercial</i>	PAX
11.	PE UTILISE AVANT CLASSIFICATION / <i>AMP USED BEFORE CLASSIFICATION</i>			
	Référence du Programme d'Entretien (PE) de l'aéronef avant classification <i>Reference of Aircraft Maintenance Program used before classification</i>			
	Etat approbateur / <i>State of approval</i>			
	Date d'approbation / <i>Approval date</i>			
12.	PE A UTILISER APRES CLASSIFICATION / <i>AMP TO USE AFTER CLASSIFICATION</i>			
	Référence du PE applicable après classification <i>Reference of AMP to use</i>			
	Date d'approbation par l' ANAC <i>Date of approval by ANAC</i>			
	Programme d'entretien de vieillissement / <i>ageing program</i>			
13.	DOSSIER DE VISITE DE RECALAGE / <i>TRANSITION MAINTENANCE FILE</i>			
	S'il y a transition vers un nouveau programme d'entretien, référence du document décrivant l'éventuelle visite de recalage <i>If there is a transition to a new maintenance schedule, references of the document describing the transition maintenance check</i>			
	Référence du dossier de visite de recalage / <i>Maintenance file reference</i>			

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	FORMULAIRE DE DEMANDE DE CLASSIFICATION D'AERONEF <i>APPLICATION FOR CLASSIFICATION OF AIRCRAFT</i> « FORM-AIR-4203 »	Edition 2 Date: 18/05/2022 Amendement 1 Date: 18/05/2022
--	--	--

	Date de dossier / <i>Maintenance file date</i>	
14.	ORGANISATION DE LA FUTURE MAINTENANCE / <i>ORGANISATION OF FUTURE MAINTENANCE</i>	
	Organisme chargé de la maintenance <i>Organisation in charge of maintenance</i>	
	Numéro d'agrément OMA <i>AMO approval number</i>	
	Organisme chargé de la navigabilité <i>Organisation in charge of maintenance</i>	
	Numéro d'agrément CAMO/OMGN <i>CAMO approval number</i>	



Autorité Nationale de l'Aviation Civile
de Côte d'Ivoire

**FORMULAIRE DE
DEMANDE DE CLASSIFICATION D'AERONEF**
APPLICATION FOR CLASSIFICATION OF AIRCRAFT

« FORM-AIR-4203 »

Edition 2
Date: 18/05/2022
Amendement 1
Date: 18/05/2022

	Evénements Notables <i>Important events</i>	Préciser <i>Specify</i>
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		





Autorité Nationale de l'Aviation Civile
de Côte d'Ivoire

FORMULAIRE DE
DEMANDE DE CLASSIFICATION D'AERONEF
APPLICATION FOR CLASSIFICATION OF AIRCRAFT

« FORM-AIR-4203 »

Edition 2
Date: 18/05/2022
Amendement 1
Date: 18/05/2022

1- Cellule / *Airframe*

1	Heures totales <i>Total hours</i>	
2	Heures depuis visite majeure <i>Hours since heavy check</i>	
3	Cycles totaux / <i>Total cycles</i>	
4	Cycles depuis visite majeure / <i>Cycles since heavy check</i>	

2- Exécution de l'entretien / *Maintenance performance*

(Noter les visites d'entretien effectuées depuis le dernier renouvellement de CDN/CEN)
(Fill in the fields indicating maintenance checks performed since last CoA renewal)

Date	Atelier/Lieu <i>Maintenance organisation / Place</i>	N° Agrément <i>Approval N°</i>	Type visite <i>Checks</i>	Heures totales/ cycles totaux/ calendaires <i>Total hours/ cycles/ calendar</i>

3- Moteurs ⁽¹⁾ / *Engines* ⁽¹⁾

	Position	1	2	3	4
1.	Type				
2.	Numéro de série <i>Serial number</i>				
3.	Heures et cycles depuis fabrication / <i>Hours and cycles since manufacture</i>				
4.	Date de la dernière révision générale <i>Date of last overhaul</i>				





Autorité Nationale de l'Aviation Civile
de Côte d'Ivoire

FORMULAIRE DE
DEMANDE DE CLASSIFICATION D'AERONEF
APPLICATION FOR CLASSIFICATION OF AIRCRAFT

« FORM-AIR-4203 »

Edition 2
Date: 18/05/2022
Amendement 1
Date: 18/05/2022

5.	Heures/cycles depuis la dernière RG / <i>Hours/ cycles since last overhaul</i>				
6.	Heures/cycles jusqu'à la prochaine RG / <i>Remaining hours/cycles until next overhaul</i>				
7.	Heures/cycles depuis visite des parties chaudes (HSI) / <i>Hours/cycles since last HSI</i>				
8.	Heures/cycles jusqu'à la prochaine HSI / <i>Remaining hours/cycles until next HSI</i>				
10.	Heures/cycles restants avant 1 ^{ère} vie limite <i>Remaining hours/cycles before first life limit</i>				

(1) S'il y a plus de 4 moteurs, établir une fiche par moteur additionnel installé sur l'aéronef

(1) *If more than 4 engines, write one sheet per additional engine on the aircraft*

4- Hélices (Avions) ou Rotors (Hélicoptères) ⁽¹⁾

Propellers (Planes) or rotors (Helicopters) ⁽¹⁾

1.	Position	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4
2.	Type / <i>Designation</i>				
3.	Modèle / <i>Part number</i>				
4.	Numéro de série/ <i>Serial number</i>				
5.	Type moyeu / <i>Hub type</i>				
6.	Date de fabrication / <i>Date of manufacture</i>				
7.	Date de dernière révision générale/ <i>Last overhaul date</i>				
8.	Heures/temps depuis la dernière révision générale / <i>Hours/time since last overhaul</i>				
9.	Heures/temps jusqu'à la prochaine révision générale / <i>Remaining hours/ time until next overhaul</i>				

5- Train d'atterrissage/*Landing gear* ⁽¹⁾

	Avant <i>Nose</i>	Gauche <i>Left</i>	Centrale <i>Central</i>	Droite <i>Right</i>
1.	Type/ <i>Part number</i>			
2.	Numéro de série/ <i>Serial number</i>			
3.	Date de fabrication/ <i>Date of manufacture</i>			
4.	Constructeur/ <i>Manufacturer</i>			





Autorité Nationale de l'Aviation Civile
de Côte d'Ivoire

FORMULAIRE DE
DEMANDE DE CLASSIFICATION D'AERONEF
APPLICATION FOR CLASSIFICATION OF AIRCRAFT

« FORM-AIR-4203 »

Edition 2
Date: 18/05/2022
Amendement 1
Date: 18/05/2022

5.	Heures depuis fabrication/ <i>Hours since manufacture</i>				
6.	Cycles depuis fabrication/ <i>Cycles since manufacture</i>				
7.	Heures/temps/Cycles depuis la dernière RG/ <i>Hours/time/cycles since last overhaul</i>				
8.	Heures/temps/Cycles jusqu'à prochaine RG/ <i>Remaining hours/time/cycles until next overhaul</i>				
9.	Potentiel entre RG/ <i>Potential between overhauls</i>				

6- APU/Auxiliary Power Unit

1.	Position	
2.	Numéro de série/ <i>Serial number</i>	
3.	Heures et cycles depuis fabrication/ <i>Hours and cycles since manufacture</i>	
4.	Date de la dernière révision générale/ <i>Date of last overhaul</i>	
5.	Heures/cycles depuis la dernière RG/ <i>Hours/ cycles since last overhaul</i>	
6.	Heures/cycles jusqu'à la prochaine RG/ <i>Remaining hours/cycle until next overhaul</i>	
7.	Heures/cycles depuis visite des parties chaudes (HSI)/ <i>Hours/cycles since last HSI</i>	
8.	Heures/cycles jusqu'à la prochaine HSI/ <i>Remaining hours/cycles until next HSI</i>	
9.	Heures/cycles restants avant 1 ^{ère} vie limite/ <i>Remaining hours/cycles before first life limit</i>	





Autorité Nationale de l'Aviation Civile
de Côte d'Ivoire

**FORMULAIRE DE
DEMANDE DE CLASSIFICATION D'AERONEF**
APPLICATION FOR CLASSIFICATION OF AIRCRAFT

« FORM-AIR-4203 »

Edition 2
Date: 18/05/2022
Amendement 1
Date: 18/05/2022

DOCUMENTS DEMANDES PAR L'ANAC POUR LA CLASSIFICATION DES AERONEFS CERTIFIES <i>REQUIRED BY THE ANAC FOR THE CLASSIFICATION OF CERTIFIED AIRCRAFTS</i>			Fourni <i>PROVIDED</i>		Observation
	Document à examiner par l'ANAC <i>Document to be examined by ANAC</i>	A fournir à l'ANAC <i>To be submit to ANAC</i>	OUI <i>YES</i>	NON <i>NO</i>	Réservé à l'ANAC <i>For ANAC</i>
1	Formulaire de demande de classification FORM-AIR-4203 <i>Application for classification FORM-AIR-4203</i>	Original <i>Original</i>	☐	☐	
2	Certificat de Type <i>Type Certificate</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
3	Fiches de données de certificat de type (TCDS) <i>Type Certificate Data Sheet (TCDS)</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
4	Courrier de demande de délivrance initiale de Certificat de Navigabilité <i>Application letter for initial delivery of Certificate of Airworthiness</i>	Original <i>Original</i>	☐	☐	
5	Courrier de demande et formulaire FORM- AIR-4214 de demande de Licence de Station radio d'Aéronef (LSA) et de Certificat d'installation et d'Exploitation de l'Installation Radioélectrique de Bord (CEIRB) accompagnée des fiches de spécification des équipements. <i>Letter and application FORM-AIR-4214 for Aircraft Radio Station License (LSA) and Certificate of Installation and Operation of the On-board Radio Installation (CEIRB) accompanied by equipment specification sheets</i>	Original du courrier de demande et formulaire FORM-AIR-4214 renseigné <i>Original of the application letter and completed FORM-AIR-4214</i>	☐	☐	
6	Courrier de demande et formulaire FORM- AIR-4206 de demande de Certificat Acoustique et fiches de données de certificat de type Bruit (TCDS bruit) <i>Application letter and form FORM-AIR-4206 for Noise Certificate with Noise type certificate data sheet (TCDS Noise)</i>	Original du courrier de demande et formulaire FORM-AIR-4206 renseigné <i>Original of the application letter and completed FORM-AIR-4206</i>	☐	☐	
7	Certificat de Navigabilité (CDN) pour Exportation <i>Export Certificate of Airworthiness</i>	Original + 1 Copie <i>Original+ 1 Copy</i>	☐	☐	
8	Précédente Licence de Station radio d'Aéronef <i>Previews radio licence</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
9	Carnet de route ou Compte-Rendu matériel <i>Journey log book or Technical Log Book</i>	Copie de / <i>copy of:</i> - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement / <i>LAST 3 RECORD PAGES</i>	☐	☐	
10	Livret Aéronef <i>Aircraft log book</i>	Copie de / <i>copy of:</i> - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement <i>Last 3 record pages</i>	☐	☐	
11	Livrets moteurs	Copie de / <i>copy of:</i>	☐	☐	

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	FORMULAIRE DE DEMANDE DE CLASSIFICATION D'AERONEF <i>APPLICATION FOR CLASSIFICATION OF AIRCRAFT</i> « FORM-AIR-4203 »	Edition 2 Date: 18/05/2022 Amendement 1 Date: 18/05/2022
--	---	---

DOCUMENTS DEMANDES PAR L'ANAC POUR LA CLASSIFICATION DES AERONEFS CERTIFIES <i>REQUIRED BY THE ANAC FOR THE CLASSIFICATION OF CERTIFIED AIRCRAFTS</i>			Fourni <i>PROVIDED</i>		Observation
	Document à examiner par l'ANAC <i>Document to be examined by ANAC</i>	A fournir à l'ANAC <i>To be submit to ANAC</i>	OUI <i>YES</i>	NON <i>NO</i>	Réservé à l'ANAC <i>For ANAC</i>
	Engines log books	- page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement <i>LAST 3 RECORD PAGES</i>			
12	Livrets Hélices <i>Propellers log books</i>	Copie de / <i>copy of</i> : - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement <i>LAST 3 RECORD PAGES</i>	☐	☐	
13	Livrets APU <i>APU log book</i>	Copie de / <i>copy of</i> : - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement <i>LAST 3 RECORD PAGES</i>	☐	☐	
14	Manuel de vol <i>Aircraft Flight Manual</i> NOTA : Ce manuel doit être validé par l'ANAC <i>This manual must be validated by ANAC</i>	Copie de / <i>copy of</i> : - page de garde / <i>first page</i> - liste des amendements / <i>list of revisions</i> - pages concernant les niveaux de bruits / <i>pages of noise characteristics data</i> - fiche de pesée et centrage / <i>TRIM SHEET</i>	☐	☐	
15	MEL et CDL de Référence, si applicables <i>Master MEL and CDL as applicable</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
16	MEL, CDL à utiliser après la classification <i>MEL to use after classification</i>	1 Copie de la page de garde et de la lettre d'approbation <i>1 copy of first page and approval letter</i>	☐	☐	
17	Etat des Consignes de Navigabilité (CN) Toutes les CN de l'Etat de construction doivent être appliquées. Liste des CN de l'Etat de construction pour les Aéronef, Moteurs, Hélices, et Equipements, en distinguant les applicables et non applicables, avec les dates d'application et modes d'application (unique, étape ou répétitive). <i>Aiworthiness Directives (AD) status</i> <i>All State of manufacture AD must be applied.</i> <i>List of State of manufacture AD for Aircraft, Engine, Propeller and Equipments. A distinction between applicable and non applicable AD should be done, with date of application and mode of application (unique, steps or repetitive)</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	





Autorité Nationale de l'Aviation Civile
de Côte d'Ivoire

**FORMULAIRE DE
DEMANDE DE CLASSIFICATION D'AERONEF**
APPLICATION FOR CLASSIFICATION OF AIRCRAFT

« FORM-AIR-4203 »

Edition 2
Date: 18/05/2022
Amendement 1
Date: 18/05/2022

DOCUMENTS DEMANDES PAR L'ANAC POUR LA CLASSIFICATION DES AERONEFS CERTIFIES			Fourni <i>PROVIDED</i>		Observation
<i>REQUIRED BY THE ANAC FOR THE CLASSIFICATION OF CERTIFIED AIRCRAFTS</i>			OUI <i>YES</i>	NON <i>NO</i>	Réservé à l'ANAC <i>For ANAC</i>
	Document à examiner par l'ANAC <i>Document to be examined by ANAC</i>	A fournir à l'ANAC <i>To be submit to ANAC</i>			
18	Etat des Modifications appliquées sur l'aéronef avec les approbations (STC, etc.) <i>Accomplished modifications and approvals (STC, etc.)</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
19	Liste des réparations majeures appliquées sur l'aéronef avec les approbations et tableau des réparations et défauts structuraux <i>Accomplished major repairs and repairs approvals with dent and bungle chart</i>	1 Copie, et 1 Copie du diagramme des réparations <i>1 copy, and 1 copy of dents and bungle chart</i>	☐	☐	
20	Liste et état des pièces et équipements à vie limite et à potentiel <i>Status of Life limit / hard time parts</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
21	Accès au manuel et autres documentations à jour de maintenance constructeur <i>Access to Maintenance Manual and other maintenance files up to date</i>	- Copies du manuel/ <i>COPY OF MANUAL</i> (PAGE DE GARDE et liste des amendements / <i>FRONT PAGE AND LIST OF REVISIONS</i>) - Abonnement au site web du constructeur / <i>subscription to the manufacturer's website</i> - Preuve d'accès au site web / <i>proof of access</i>	☐	☐	
22	Programme d'entretien avant classification - description des visites d'entretien - périodicité <i>Previews maintenance program before classification :</i> - <i>description of checks</i> - <i>intervals</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
23	Programme d'entretien applicable après la classification : - découpage des visites ; et - périodicités Le nouveau programme d'entretien doit être préalablement soumis à l'ANAC pour approbation <i>Applicable Maintenance Program after classification :</i> - <i>inspection identification ; and</i> - <i>intervals</i> <i>The new Maintenance Program must be sent to ANAC for approval</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
24	Etat de l'entretien de l'aéronef, moteurs, hélices/rotors : dernières visites avec date, lieu et heures-cycles depuis neuf ou depuis dernier entretien majeur) <i>Status of aircraft, engines, propellers/rotors maintenance records : last checks with date,</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	



Autorité Nationale de l'Aviation Civile
de Côte d'Ivoire

FORMULAIRE DE
DEMANDE DE CLASSIFICATION D'AERONEF
APPLICATION FOR CLASSIFICATION OF AIRCRAFT

« FORM-AIR-4203 »

Edition 2
Date: 18/05/2022
Amendement 1
Date: 18/05/2022

DOCUMENTS DEMANDES PAR L'ANAC POUR LA CLASSIFICATION DES AERONEFS CERTIFIES <i>REQUIRED BY THE ANAC FOR THE CLASSIFICATION OF CERTIFIED AIRCRAFTS</i>			Fourni <i>PROVIDED</i>		Observation
	Document à examiner par l'ANAC <i>Document to be examined by ANAC</i>	A fournir à l'ANAC <i>To be submit to ANAC</i>	OUI <i>YES</i>	NON <i>NO</i>	Réservé à l'ANAC <i>For ANAC</i>
	<i>place, hours-cycles since new or since last overhaul or heavy check</i>				
25	Description des derniers travaux d'entretien non périodiques (avec dossiers de travaux et copie des documents libératoires) <i>Description of last non-periodic maintenance cheks (with copy of work reports and maintenance release)</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
26	Organisation future de l'entretien (Agréments de maintenance et de gestion de la navigabilité) <i>Future maintenance organization (approval for maintenance and Continuing Airworthiness Management organization)</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
27	Dernier rapport de pesée <i>Last weighing and balance report</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
28	Rapport du vol de contrôle (Aéronef +Moteur+ Système Avionique) <i>Test Flight report (Aeroplane+Engine+Avionic)</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
29	Analyse des Charges du Circuit Electrique <i>Electrical load analysis</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	



Autorité Nationale de l'Aviation Civile
de Côte d'Ivoire

FORMULAIRE DE
DEMANDE DE CLASSIFICATION D'AERONEF
APPLICATION FOR CLASSIFICATION OF AIRCRAFT

« FORM-AIR-4203 »

Edition 2
Date: 18/05/2022
Amendement 1
Date: 18/05/2022

LISTE DES DOCUMENTS DEMANDES PAR L'ANAC POUR LA CLASSIFICATION DES AERONEFS NON CERTIFIE <i>LIST OF DOCUMENTS REQUIRED BY THE ANAC FOR THE CLASSIFICATION OF UNCERTIFIED AIRCRAFT</i>			Fourni <i>Provided</i>		Observation
	Document à examiner par l'ANAC <i>Document to be examined by ANAC</i>	A fournir à l'ANAC <i>To be submit to ANAC</i>	OUI YES	NON NO	Réservé à l'ANAC <i>(FOR ANAC)</i>
1	Formulaire de demande de classification FORM-AIR-4203 <i>Application for classification FORM-AIR-4203</i>	Formulaire de demande, Original <i>Original</i>	☐	☐	
2	Courrier de demande initiale de Carte d'Identification, de Certificat d'Examen d'Aptitude au vol (CEA) et fiche descriptive de l'aéronef <i>Application letter for initial delivery of Identification Card and Certificate of Ability Review Certificate for flight</i>	Original <i>Original</i>	☐	☐	
3	Courrier de demande et formulaire FORM-AIR-4214 de demande de Licence de Station radio d'Aéronef (LSA) et de Certificat d'installation et d'Exploitation de l'Installation Radioélectrique de Bord (CEIRB) accompagnée des fiches de spécification des équipements. <i>Letter and application FORM-AIR-4214 for Aircraft Radio Station License (LSA) and Certificate of Installation and Operation of the On-board Radio Installation (CEIRB) accompanied by equipment specification sheets</i>	Original du courrier de demande et formulaire FORM-AIR-4214 renseigné <i>Original of the application letter and completed FORM-AIR-4214</i>	☐	☐	
4	Précédente Licence de Station radio d'Aéronef <i>Previous radio licence</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
5	Carnet de route <i>Journey log book</i>	Copie de / <i>copy of:</i> - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement / <i>Last 3 record pages</i>	☐	☐	
6	Livret Aéronef <i>Aircraft log book</i>	Copie de / <i>copy of:</i> - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement <i>LAST 3 RECORD PAGES</i>	☐	☐	
7	Livrets moteurs <i>Engines log books</i>	Copie de / <i>copy of:</i> - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement <i>Last 3 record pages</i>	☐	☐	
8	Livrets Hélices <i>Propellers log books</i>	Copie de / <i>copy of:</i> - page de garde / <i>first page</i> - 3 dernières pages d'enregistrement <i>Last 3 RECORD pages</i>	☐	☐	
9	Manuel de vol ou d'utilisation <i>Aircraft Flight or user Manual</i>	Copie de / <i>copy of:</i> - page de garde / <i>first page</i>	☐	☐	





Autorité Nationale de l'Aviation Civile
de Côte d'Ivoire

FORMULAIRE DE
DEMANDE DE CLASSIFICATION D'AERONEF
APPLICATION FOR CLASSIFICATION OF AIRCRAFT

« FORM-AIR-4203 »

Edition 2
Date: 18/05/2022
Amendement 1
Date: 18/05/2022

LISTE DES DOCUMENTS DEMANDES PAR L'ANAC POUR LA CLASSIFICATION DES AERONEFS NON CERTIFIE <i>LIST OF DOCUMENTS REQUIRED BY THE ANAC FOR THE CLASSIFICATION OF UNCERTIFIED AIRCRAFT</i>			Fourni <i>Provided</i>		Observation
	Document à examiner par l'ANAC <i>Document to be examined by ANAC</i>	A fournir à l'ANAC <i>To be submit to ANAC</i>	OUI YES	NON NO	Réservé à l'ANAC <i>(FOR ANAC)</i>
	NOTA : Ce manuel doit être validé par l'ANAC <i>This manual must be validated by ANAC</i>	- liste des amendements / <i>list of revisions</i> - fiche de pesée et centrage / <i>Weight and trim sheet</i>			
10	Etat des modifications appliquées sur l'aéronef avec les approbations <i>Accomplished modifications and approvals</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
11	Liste des réparations majeures appliquées sur l'aéronef avec les approbations <i>Accomplished major repairs and repairs approvals</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
12	Liste et état des pièces et équipements à vie limite et à potentiel <i>Status of Life limit / hard time parts</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
13	Manuel de maintenance constructeur et accès <i>Aircraft Maintenance Manuel and accès</i>	- Copies du manuel/ <i>copy of manual</i> (page de garde et liste des amendements / <i>front page and list of revisions</i>) - Preuve d'accès au manuel à jour, si applicable / <i>proof of access at up to date manuals, if applicable</i>	☐	☐	
14	Description des derniers travaux d'entretien non périodiques (avec dossiers de travaux) <i>Description of last non-periodic maintenance cheks (with copy of work reports)</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
15	Etat de l'Entretien de l'aéronef/moteurs/hélice (dernières visites avec date/Lieu/Heures-cycles depuis neuf et depuis dernier entretien majeur) <i>Status of aircraft/Engines/propellers Maintenance records: last checks with date/place/Hours-cycles since new and since last overhaul or heavy maintenance</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
16	Dernier rapport de pesée <i>Last weighing and balance report</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	
17	Rapport du vol de contrôle (Aéronef + Moteur + Système Avionique) <i>Test Flight report (Aeroplane + Engine + Avionic)</i>	1 Copie <i>1 copy</i>	☐	☐	

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide de classification des aéronefs « GUID-AIR-4100 »	Edition 2 Date : 18/05/2022 Amendement 1 Date : 18/05/2022
---	--	---

APPENDICE 4 : GUIDES ET FORMULAIRES DE DEMANDE

Type de demande	Référence du guide	Référence du formulaire
Classification	GUID-AIR-4100	FORM-AIR-4203
Renouvellement CEN	GUID-AIR-4106	FORM-AIR-4202
Licence Station d'Aéronef (LSA)	-----	FORM-AIR-4214
Certificat d'exploitation de l'installation radioélectrique de bord (CEIRB)	-----	FORM-AIR-4214
Certificat Acoustique (CA)	GUID-AIR-4119	FORM-AIR-4206

— FIN —

